

Master 1 Droit

Examens du 2ème semestre 2017/2018

Session 1

Droit public des affaires

Etienne MULLER

Répondez aux questions suivantes :

- 1) Dans quelle mesure une aide peut-elle être considérée comme affectant les ressources d'État au sens de l'article 107, § 1 TFUE ? (8 points)
- 2) La méconnaissance par l'État de l'obligation de notification préalable est-elle susceptible d'engager sa responsabilité à l'égard de l'entreprise bénéficiaire d'une aide ? (6 points)
- 3) Existe-t-il une différence de champ d'application *organique* entre le droit européen des aides d'État et le régime des aides locales au développement économique ? (6 points)

Durée de l'épreuve : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : Néant

Matériel autorisé : Néant